



# Association Stop Frelons Vaud

## Objet : Réponse à votre demande concernant le frelon asiatique

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre annonce concernant l'observation du frelon asiatique sur le canton de Vaud. Votre annonce est répertoriée par la Confédération (InfoFauna) et redistribuée aux cantons selon l'emplacement de l'observation annoncée. Par la suite, chaque canton traite les annonces de manière différente. Dans le canton de Vaud, le message d'annonce est redistribué aux communes et aux sociétés d'apiculture qui collaborent dans la lutte contre cette espèce exotique envahissante.

À titre d'information, les communes sont « responsables » pour la gestion du frelon asiatique sur leur territoire selon [l'ARRÊTÉ sur la destruction des nids primaires et secondaires de frelon asiatique \(ADeFA\) du 25 mars 2026](#). Les sociétés apicoles vaudoises peuvent être sollicitées par les communes pour le travail de lutte. Des informations plus complètes sur l'organisation de la lutte se trouvent ici : [lien](#)

Seules les annonces faites sur le site [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch) sont traitées.

Si vous recevez une réponse **positive** concernant une annonce et que vous aviez annoncé :

**Frelon(s)** : il est pris acte de votre annonce, mais vous ne serez pas nécessairement recontacté(e), même s'il y en a une quantité réunie sur un massif floral. Vous trouverez plus d'informations sur <https://www.stopfrelons.ch>.

- **au printemps** : détruire les individus (nouvelles reines qui vont fonder un nouveau nid).
- **dès l'été** : suivre les frelons par observation et rechercher le nid. Suivre les recommandations faites par votre commune. Si les frelons asiatiques sont trop gênants, s'adresser à un désinfestateur ([lien liste](#)).

**Frelon(s) avec observation au rucher** : l'apiculteur concerné ne sera pas immédiatement contacté. Appliquer la [technique de fidélisation](#). Refaire une annonce si un nid est trouvé. Dans le cas contraire, quand l'emplacement potentiel du nid est déterminé, se mettre en contact avec un « délégués frelon asiatique » (DFA) de sa société apicole pour la suite des opérations, une télémétrie peut alors être envisagée dans la limite des disponibilités.

**Nid** : le « coordinateur frelon asiatique » (communal ou de la société apicole) qui aura reçu votre annonce prendra contact avec vous dès que possible pour vous orienter sur les possibilités de destruction du nid et de son enlèvement. Le délai peut varier selon les disponibilités du moment. Merci de patienter. Si la situation vous semble urgente et que le nid est situé sur un bâtiment, vous avez toujours la possibilité d'appeler un désinfestateur ([lien vers la liste](#)).

En réponse à une annonce faite, si elle est **négative** pour le frelon asiatique (guêpes, frelons européens, autres espèces, etc), vous pouvez laisser vivre ces individus. S'ils sont trop gênants pour votre confort personnel ou qu'ils logent proche de votre lieu de vie, vous pouvez faire appel à un désinfestateur. ([lien liste](#)).

Nous vous remercions donc de respecter et soutenir le travail accompli par nos bénévoles.

**Merci de ne pas répondre à ce message.**

Avec nos meilleures salutations

Quentin Voellinger, président Association Stop Frelons Vaud  
Sylvain Uldry, secrétaire Association Stop Frelons Vaud